



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 3 mars 2025 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le 1740, ch. du Lac, lot 4 249 287 – R-8.

Cette demande vise à régulariser la distance actuelle de la piscine, de 1,92 m par rapport à la ligne de propriété, en considérant que selon l'article 4.7 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, toute piscine extérieure doit être localisée à deux (2) mètres et plus de la ligne de propriété;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 3 mars 2025.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 10 février 2025.



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier